

# Lausanne, 28 août 1869

Autor(en): **F.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **7 (1869)**

Heft 35

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-180475>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### Lausanne, 28 août 1869.

Sur l'initiative de M. Maurice Doxat, la Société d'histoire de la Suisse romande s'est réunie jeudi 19 août, au château de Champvent, pour y tenir sa seconde séance annuelle.

M. Doxat n'avait rien négligé pour préparer à ses hôtes une réception magnifique. Déjà, au chemin de fer, des véhicules de toutes sortes transportent les membres de la Société jusqu'à leur destination. En arrivant, ils sont reçus au son de la musique et du canon ; une collation est offerte, puis la séance est ouverte dans le salon du château.

M. le président Forel ouvre la séance par un discours, dans lequel il remercie le propriétaire de son hospitalité.

Après la lecture du procès-verbal, on entend le premier travail, qui est de M. Mestral, de Mont, sur la famille Doxat. La famille Doxat a son origine en Grèce ; elle émigra à la suite de la prise de Constantinople et vint se fixer à Yverdon, dans le canton de Vaud. Ses résidences en Orient furent Patras et Vestra, dans le Péloponèse.

Depuis lors, plusieurs des membres de cette famille ont joué un rôle important dans notre pays et à l'étranger, soit dans la carrière des armes, soit dans celle du clergé et de la magistrature.

Ensuite, M. Gaberel lit une notice sur l'apothéose de Voltaire ou le transport de son corps au Panthéon français, ainsi que quelques mots sur l'histoire de Savoie, par M. de Saint-Genis.

Après cela vient un intéressant travail de M. Roger sur l'alliance conclue, en 1484, entre Genève, Berne et Zurich.

M. l'abbé Jeunet, de Fribourg, fait alors lecture de son Mémoire sur Hugues de Châlons, seigneur d'Orbe. Ce travail fort bien fait a été vivement applaudi.

M. Mabilley, d'Yverdon, fait part à la Société des différentes recherches qu'il a faites et des plans qu'il a dressés sur deux tumulus de Saint-Christophe, et sur l'emplacement de l'ancien château des Tours, près de Vuittebœuf.

La lecture des différents mémoires étant épuisée, la parole est donnée à M. Sautter-de Blonay, qui invite d'une manière charmante la Société à tenir une séance dans sa campagne de Bonmont, intéressante au point de vue historique, ayant été autrefois une ancienne abbaye, et qui a conservé quelques restes de son ancienne architecture.

Après vient une proposition de M. le pasteur Alfred Cérésolle, qui trouve que nos archives de paroisses et de communes sont très négligées et difficiles à consulter. Il propose, à cet effet, que le comité emploie tous les moyens possibles pour arriver, soit par l'intermédiaire de l'Etat, soit par celui des pasteurs, à réunir, dans un recueil unique pour chaque paroisse, un résumé des archives qui renfermera, outre le catalogue des archives, celui des faits marquants de l'histoire présente et à venir.

Cette proposition, excellente au fond, qui faciliterait énormément, par sa réalisation, les recherches archéologiques et historiques, embrasse, suivant l'avis d'un membre, un travail trop vaste et trop savant ; elle est renvoyée à l'examen du Comité.

La séance est levée ; on passe à la salle à manger, bien décorée, où un repas magnifique attendait les convives.

Le dîner a lieu avec une gaieté charmante, au son de la musique et au milieu de toasts nombreux.

On remarque ceux de M. Forel au gouvernement du canton et aux études historiques patronnées par l'Etat ; de M. Daguet à la Confédération ; de MM. Gaberel et Martignier au châtelain ; de M. Pictet de Sergy à la châtelaine ; de M. Maurice Doxat à la Société d'histoire ; de M. Vulliet et de M. Ruchonnet aux amis des autres cantons romands, et enfin de M. Frédéric de Rougemont à M. Vulliemin, président honoraire de la société.

L'heure du départ du train approchant, la société prend congé de M. Doxat ; on regagne Yverdon joyeux et content, emportant un beau souvenir de la journée.

Disons maintenant quelques mots de l'histoire du château de Champvent.

Le manoir de Champvent date du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle ; c'est un ancien fort féodal, flanqué de quatre tours, avec cour intérieure, remarquable par sa position dominant la plaine de l'Orbe. On aperçoit de ses fenêtres une étendue de pays considérable ; la vue sur les Alpes, le Mont-Blanc, le lac de Neuchâtel et le canton de Vaud, est vraiment grandiose.

La terre de Champvent a fait en premier lieu partie de la seigneurie de Grandson et Henri de Grandson prit le premier le nom de Champvent. Le château resta alors entre les mains de la maison de Champvent jusqu'en 1336, époque à laquelle il de-

vint la propriété de Rodolphe, comte de Neuchâtel; puis, par le mariage du fils de Rodolphe, de Marguerite de Vufflens.

Louis, fils de Rodolphe, mourut et elle épousa en secondes noces Jaques de Vergy, qui devint alors seigneur de Champvent. La famille de Vergy le garda jusqu'en 1607. Durant cet intervalle il fut brûlé une fois en 1475 par les Suisses après la bataille de Grandson.

A peu près en 1590 vivait Claude de Vergy qui, quoiqu'il fût marié deux fois, n'eut qu'une fille; celle-ci vendit le château à Imbert de Diesbach et à Jérôme Masset, d'Yverdon; puis il passa entre plusieurs mains différentes jusqu'à la fin du siècle dernier où il fut acquis par la famille Doxat qui le possède à l'heure qu'il est.

F. C.

### Vidy et la Maladière.

#### III

Après avoir passé le pont de la Maladière, on remarque à gauche de la route, au milieu de prairies luxuriantes et de beaux ombrages, une petite chapelle dont l'aspect a quelque chose de romantique et de mystérieux.

Le passant s'arrête devant cette antique construction et semble l'interroger sur son isolement, sur son origine et ne peut s'empêcher de rappeler à sa mémoire certains récits plus ou moins sinistres qui lui ont été racontés, l'hiver, au coin de l'âtre.

C'était en effet dans la chapelle des lépreux que se faisait la toilette des condamnés à mort; c'est aussi là qu'ils prononçaient leur dernière prière. Le gibet se trouvait à proximité, et les restes de ces malheureux étaient ensevelis dans le cimetière des lépreux.

Vidy ne fut pas toujours le lieu choisi pour les exécutions capitales prononcées à Lausanne. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un traité conclu en 1533, à la suite de différends survenus entre la ville de Lausanne et l'évêque :

« Le gibet placé à la place de Montbenon y subsistera tant qu'il sera suffisant pour y faire justice; mais dès qu'il en faudra faire un nouveau, les arbitres prient le seigneur évêque de faire placer le nouveau gibet où il était auparavant, au lieu dit en Souabelin, ou au lieu qui sera convenu entre l'évêque et les Lausannois. »

La chapelle de la Maladière servit longtemps de dépôt pour les instruments de supplice. Plus tard, passant à une autre destination, elle devint un relai de poste, une espèce d'écurie pour les chevaux qui devaient traîner la diligence sur la route roide et difficile de Vidy à Montbenon.

A cette époque, où la porte de la chapelle était ouverte aux passants, nous nous souvenons d'avoir vu dans l'intérieur quelques restes de peintures murales, encore assez apparents. Des niches de saints sont pratiquées sur les côtés.

La cloche, qu'on sonnait durant tout le trajet du cortège qui se rendait sur le lieu du supplice, a disparu depuis longtemps.

Cette antique construction du moyen-âge mérite d'être conservée et entretenue; elle paraît du reste avoir subi, à diverses époques, des réparations. Et à cette occasion nous sommes heureux de rappeler ici les soins que la Société d'histoire de la Suisse romande met à la conservation des anciens monuments; tout dernièrement encore elle a pris l'initiative de réparations à faire à la Tour de Gourze, qui menace de crouler et disparaître de la sommité qu'elle couronne si pittoresquement.

L'entretien des ruines et des anciens monuments est certes une belle chose pour la science et l'histoire, mais il est à craindre que ces réparations, répétées par les générations qui se succèdent, ne fassent ressembler certains monuments à ce couteau dont la lame avait été changée sept fois et le manche quatre. Cela dit sans préjudice à la pieuse sollicitude dont notre bonne vieille tour de Gourze est entourée.

Passons maintenant à quelques détails sur les maladières ou léproseries de notre pays, qui étaient du reste soumises aux mêmes règles et servaient d'asiles aux malheureux atteints de l'affreuse maladie d'où ces institutions tirèrent leur nom.

De toutes les maladies qui ont affligé l'humanité, la lèpre est sans contredit une des plus anciennes. Moïse, le législateur des Hébreux, en parle déjà dans le Lévitique : « Que celui qui aura la lèpre porte » ses habits déchirés, qu'il ait la tête nue, qu'il se » couvre le bas du visage, et qu'il crie : Je suis impur ! je suis impur ! Pendant tout le temps qu'il » aura la lèpre il sera impur ; il demeurera seul, » et son habitation sera hors du camp. »

Il paraît que cette maladie a régné de tout temps en Perse, en Arabie et en Egypte où elle est endémique. On la vit momentanément à Rome sous le règne de Tibère. Les Sarrasins l'apportèrent en Espagne et en France, vers l'an 720. St-Nicolas fut le premier qui fit bâtir un hospice uniquement consacré aux lépreux.

La lèpre s'était presque éteinte en France, lorsque les Croisés, au retour de la Terre Sainte, vers l'an 1100, l'y rapportèrent. Elle y commit d'affreux ravages et se répandit avec une grande intensité d'un bout de l'Europe à l'autre. Partout on s'efforça d'en arrêter les progrès, partout on prit contre les lépreux des mesures rigoureuses. Les villes et les villages furent tenus de faire construire pour chaque lépreux, leur ressortissant, une petite maison de bois sur quatre étais, et après sa mort, la maison et tout ce qu'elle contenait était livré aux flammes. Mais le nombre des lépreux croissant de jour en jour, on ne put continuer à bâtir à chacun d'eux une petite maison; on songea à en réunir un certain nombre dans un lieu commun appelé ladrerie, maladrerie, léproserie, lazaret, mezellerie. Leur entretien devint moins dispendieux et les soins qu'ils exigeaient plus réguliers.

L. M.